



BOURGOGNE

Déclaration liminaire. CTSD21 du 02/02/2021

Mme la Directrice académique, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD.

L'académie de Dijon doit rendre des postes dans le second degré, 113 en HP, « compensés » par l'équivalent de 40 postes en HSA

Concernant les DHG des collèges de Côte d'Or

Nous constatons avec surprise que la dotation attribuée au département est en baisse de 287 heures alors que les effectifs augmentent légèrement. 148H sont d'ores et déjà retirées des collèges de Côte-d'Or. Il faudra rendre des postes. Nous regrettons d'avoir été destinataires des documents plusieurs semaines après les chefs d'établissement. Ce décalage ne permettant pas un dialogue constructif dans les établissements.

Comme les années précédentes, il y a une différence entre les heures attribuées en CTA et celles qui apparaissent sur le document. Le reliquat sert certes à avoir de la souplesse, mais, en attendant, **des postes seront supprimés**. La politique nationale se répercute au niveau départemental : fermer des postes et faire faire davantage d'heures supplémentaires aux enseignant.e.s.

Le Sgen-CFDT a dénoncé cette logique de transformation d'heures postes en heures supplémentaires. Les conséquences sont délétères pour les conditions de travail des personnels et pour la qualité du système éducatif.

Pour les enseignant.e.s, c'est une intensification du travail : plus de classes, plus d'heures de cours à effectuer et à préparer, plus d'élèves à suivre... Alors que nous constatons toutes et tous que la fatigue professionnelle est intense, ce choix politique va peser lourds sur les conditions de travail des enseignant.e.s dans les collèges.

Le Sgen-CFDT dénonce **une logique qui renforcera certainement les inégalités de rémunération entre femmes et hommes**. En effet, les documents du ministère

montrent que les heures supplémentaires creusent l'écart salarial entre enseignantes et enseignants.

Le Sgen-CFDT s'inquiète aussi des conditions de travail qui vont encore se dégrader pour nos collègues qui, faute d'heures poste, verront leur poste partagé sur 2 ou 3 établissements. Rappelons que les CHSCT avaient déjà alerté sur les dangers liés à ces conditions de travail (risque d'accident de la route accru, fatigue, stress...)

Enfin, alors que le ministre lui-même entend valoriser et reconnaître le travail d'équipe des enseignant.e.s et le travail en équipe pluriprofessionnelle, il y a aussi une contradiction majeure : plus les enseignant.e.s auront d'heures de cours à réaliser, moins ils et elles seront disponibles pour ce travail collectif, et plus il y aura de postes partagés, moins les collègues pourront s'investir dans leurs établissements.

Dans le cadre des négociations sur la revalorisation des rémunérations, le Sgen-CFDT ne cesse de répéter qu'il **ne veut pas d'une augmentation du temps de travail des personnels**. Travailler plus pour gagner plus, ce n'est pas de la revalorisation

Sans rentrer dans les détails, la plupart des collèges qui ont perdu des classes se retrouvent tous avec des niveaux à 29 ou 30. Le couperet de l'effet de seuil a été implacable. Des ouvertures de classes en urgence en juin donneront un peu d'air...Mais souvent en heures supplémentaires et pas partout.

Les Segpas

Il y a deux ans, la Segpa de Marsannay-la-Côte a été fermée, sans que tous les élèves concernés aillent au Chapitre. L'année dernière, c'est Châtillon et Beaune qui perdaient des moyens. Cette année, nous constatons avec satisfaction que le Chapitre et Châtillon regagnent des couleurs. Par contre, toutes les autres Segpas perdent deux heures. Nous n'acceptons pas que des heures soient retirées aux élèves qui ont le plus de besoin. C'est ainsi que l'on réduit l'échec scolaire ? C'est ainsi que l'école cesse de reproduire ou d'aggraver les inégalités sociales ? C'est ainsi que l'on fait vivre l'école inclusive ?

Les Ulis

La création de deux nouvelles ULIS sur le département est une très bonne chose, et nous saluons les efforts faits pour obtenir un maillage de plus en plus régulier du département. Cependant, souvent se ne sont pas 10, mais 11 voire 12 élèves qui sont accueillis dans ces unités. Nous demandons que les textes soient appliqués, 10 élèves

maximum par ULIS en collège, et que les moyens soient donnés pour accueillir dans des dispositifs adaptés, y compris hors éducation nationale, tous les élèves.

De plus, alors que l'école inclusive est affichée comme une priorité, les classes seront encore plus [sur]chargées vu la politique budgétaire de notre gouvernement. Aussi, comment accueillir des élèves en inclusion quand il n'y a plus de place dans les salles ? Comment accueillir les AESH ? Ces élèves d'ULIS ont-ils bien été comptés dans les effectifs des classes, comme la loi du 26 juillet 2019, article L. 351-1, le stipule : « *Les élèves accompagnés dans le cadre de ces dispositifs sont comptabilisés dans les effectifs scolarisés.* » Il nous semble que non.

Concernant l'école inclusive, le problème de la coordination des PIAL n'est toujours pas résolu. Les directeurs de Segpa, à raison, cessent de prendre ces coordinations pour lesquelles ils ne reçoivent ni décharge, ni rémunération. Quand les coordinations sont prises par des professeurs, elles sont extrêmement mal indemnisées, une ou deux IMP. Ce n'est d'ailleurs pas tant d'argent dont ont besoin les collègues, mais de temps pour faire correctement ce travail. La coordination des PIAL correspond, sans équivoque, à « une mission confiée d'une importance telle, compte tenu du temps nécessaire à son accomplissement et des conditions dans lesquelles elle s'exerce, qu'elle ne peut être effectuée en sus du service d'enseignement. » telle que définie dans la circulaire n° 2015-058 du 29-4-2015 .Nous demandons donc que la prise en charge des PIAL soient correctement indemnisée en IMP et que ces IMP soit transformées systématiquement en décharge à la demande des intéressé-e-s,

Pour conclure, le Sgen-CFDT ne peut se satisfaire des moyens accordées aux collèges de notre département. Nous ne remettons pas en cause votre travail et celui de vos équipes, mais la politique nationale désastreuse de réduction de moyens et d'augmentation d'heures supplémentaires.

Merci de votre attention.